

Groupe de rédaction d'experts sur les droits de l'enfant et des garanties dans le contexte de la migration (CAHENF- Garanties)

Rôle

Conformément à la [Résolution CM/Res\(2011\)24](#), le groupe de rédaction d'experts sur les droits de l'enfant et des garanties dans le contexte de la migration (CAHENF - Garanties) est créé pour aider le Comité Ad Hoc pour les droits de l'enfant (CAHENF) dans son mandat concernant l'élaboration de normes sur la tutelle juridique et la détermination de l'âge afin de fournir des garanties appropriées aux enfants dans le contexte de la migration.

Composition

Le **Groupe CAHENF – Garanties** est composé de membres du Comité de 16 États membres ayant une connaissance approfondie des lois, politiques et pratiques dans le domaine des droits de l'enfant, et des compétences reconnues en matière de tutelle, de détermination de l'âge et de migration.

Le budget du Conseil de l'Europe prendra en charge les frais de voyage et de séjour d'un nombre maximum de 8 experts pour chaque séance de travail dans la période 2018-2019.

La participation est également ouverte à un représentant par organisation et institution participante tel que prévu dans le mandat du CAHENF, ainsi que des organisations européennes de la société civile sélectionnées pour leurs compétences reconnues en matière de tutelle et de politiques de migration relatives aux enfants, dont le réseau européen des médiateurs pour enfants (ENOC), la plate-forme de coopération internationale sur les Migrants sans papiers (PICUM), Stichting Nidos (réseau européen des institutions de tutelle) et Défense des Enfants International. Leur rôle sera consultatif et la participation à leurs frais.

Missions spécifiques

Le CAHENF- Garanties appuiera le travail du CAHENF et la mise en œuvre de la Stratégie pour les droits de l'enfant (2016-2021) en :

- a) finalisant le projet d'instrument sur la tutelle des enfants dans le contexte de la migration pour approbation par le CAHENF (mars 2018) et transmission et examen par le Comité des Ministres (avril-septembre 2018) ;
- b) préparant et finalisant le projet d'instrument sur la détermination de l'âge des enfants dans le contexte de la migration pour approbation par le CAHENF (octobre 2018) et transmission et examen par le Comité des Ministres (novembre-décembre 2018) ;
- c) discutant de l'examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2007)9 du Comité des Ministres aux États membres sur les projets de vie en faveur des mineurs migrants non accompagnés et de sa concrétisation (avant fin décembre 2019) ;
- d) signalant au CAHENF toute difficulté sérieuse qui se présenterait dans le cadre du processus de rédaction, en vue d'en examiner les conséquences du point de vue de l'action et si possible en proposant des solutions.

Méthodes de travail

Le groupe de rédaction tiendra quatre réunions à Strasbourg durant la période 2018-2019. Il s'acquittera aussi de ses fonctions et responsabilités en ligne entre les réunions.

Le groupe sera assisté dans son travail par le secrétariat du CAHENF et, dans les limites des crédits budgétaires, par des consultants ayant une connaissance précise et des compétences reconnues en matière de tutelle, de détermination de l'âge et de migration, que ce soit au niveau international ou dans différents États membres, ainsi que dans le domaine de la jurisprudence pertinente de la Cour européenne des droits de l'homme.

Des contributions de fond et des observations seront également demandées aux délégations du CAHENF par voie électronique, entre les réunions et aux stades appropriés, afin de permettre au groupe de rédaction d'élaborer d'ici 2018 une proposition de texte reflétant les vues des membres. Le CAHENF prendra les décisions finales sur toute modification de fond des projets de texte soumis par le groupe de rédaction.